



HAL
open science

Avant-propos

Karen Hutin

► **To cite this version:**

Karen Hutin. Avant-propos. Alizés : Revue angliciste de La Réunion, 2012, Intégration/exclusion des minorités à la lumière de l'interculturalité, 36, pp.19-29. hal-02340757

HAL Id: hal-02340757

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02340757v1>

Submitted on 31 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Avant-propos

EXCLURE ET INTÉGRER, DEUX TERMES INDISSOCIABLES

Les opportunités économiques et sociales sont distribuées de manière inégale. La possibilité pour les personnes de faire de leurs vies ce qu'elles veulent et profiter des ressources de leur région est difficile pour beaucoup de groupes de la population mondiale. Être du Centre ou du Nord, Afro ou métis, paysan ou urbain implique d'avoir des possibilités et des options de réalisations différentes. (PNUD, 2008 :12). En voici quelques exemples :

- Un jeune homme réunionnais cherche du travail en Belgique. D'après lui, l'acceptation initiale de son C.V. est annulée dès que le recruteur de l'entreprise établit un contact visuel : la constatation de la couleur de sa peau noire, a constitué, selon ses dires, le motif du refus de sa candidature. Le jeune homme argumente que c'est en Europe qu'il a pris conscience d'être un noir. (*Journal Le Quotidien*, 2008).

- En 2007 à l'île Maurice, lors d'une conversation avec une professeur universitaire d'origine indienne nous raconte que son fils de 13 ans, joueur de football, a été invité pour la première fois au club dodo, club de Franco-mauriciens. Mais surprise, pendant cette visite, le garçon en question ne put accéder aux restaurants et ni aux autres espaces du club réservés, dut-il comprendre, uniquement aux Blancs.

- En 2005 à Cartagena (Colombie), une femme dépourvue de sécurité sociale âgée et malade du sida est mise à la porte de l'hôpital et meurt dans la rue.

Au-delà de leurs différences, ces exemples pourraient illustrer ce qu'est l'exclusion et nous n'aurions pas besoin d'aller plus loin. Mais la complexité est là, car l'exclusion peut être associée, dans les cas cités, à d'autres termes comme celui de pauvreté, de marginalité ou encore de discrimination : tout d'abord ce qui se manifeste c'est la mise à l'écart des individus autant des bénéficiés sociaux et économiques que de la participation aux échanges sociopolitiques et culturels réputés actifs dans une société donnée (Schnapper, 1996). D'après le rapport de PNUD Colombie (2008 :27) « l'exclusion est un terme qui a plusieurs interprétations car elle dépend aussi des perceptions subjectives. Qui ne s'est pas senti une fois être exclu de quelque chose, pour quelque chose ou par quelqu'un ? ».

Mais s'il y en a certains qui sont exclus, il y a d'autres qui sont intégrés. D'ailleurs, ceux qui sont exclus dans certains domaines de la société sont

intégrés dans d'autres. D'où l'idée que nous ne pouvons pas aborder l'analyse de l'exclusion sans faire celle de l'intégration. Pour Dominique Schnapper, « il n'existe pas d'exclusion dans l'absolu... Il existe des dialectiques de l'inclusion / exclusion. Toute organisation sociale, quel que soit son niveau -de la famille à l'entreprise où à la nation-, implique par définition l'inclusion des uns et l'exclusion des autres » (Schnapper, 1996 :23). Alors de quelle exclusion parle-t-on ? L'exclusion économique ? Sociale ? Celle subie à cause des handicaps physiques et mentaux qui fait pendant à l'inclusion de tous ceux qu'on dira normaux ? De quelle normalité économique et sociale les leaders d'opinion nous entretiennent-ils ? Il est urgent de penser une délimitation dans l'espace et dans le temps pour observer le processus qui se met en place. De cette façon plus qu'une identification des groupes ou des personnes exclues, on s'intéressera à la connaissance des mécanismes qui nourrissent l'exclusion.

Le chômage, l'inaccessibilité aux services médicaux ou de logement, l'illettrisme sont, entre autres, les formes d'exclusion les plus repérables. Ajoutons que selon Dominique Schnapper, « toutes les enquêtes sur les individus privés d'emploi, chômeurs, retraités, assistés à titre divers, démontrent que, de fait, le travail est resté, en tout cas jusqu'à aujourd'hui, le fondement de la dignité des hommes » (1996 : 28). Si la perte de travail et les difficultés d'en retrouver fragilise le statut social de l'individu, Serge Pau-gam (1991) y ajoute la « disqualification sociale » en relevant des aspects comme la « stigmatisation » ou « la dégradation morale » suite à la perte de ce statut. De son côté Robert Castel distingue marginalité et exclusion, la première étant un effet de la seconde. Pour lui « sont intégrés les individus et les groupes inscrits dans les réseaux producteurs de la richesse et de la reconnaissance sociales. Seraient exclus ceux qui ne participeraient en aucune manière à ces échanges réglés » (Castel, 1996, 35). Les intégrés véhiculent alors les normes établies tandis que les exclus peuvent aller vers la marginalisation et vers l'inversion des valeurs et des normes dominantes : « caractériser la marginalité c'est la situer au sein de cet espace social, éloignée du foyer des valeurs dominantes, mais cependant reliée à elles puisque le marginal porte le signe inverse de la norme qu'il n'accomplit pas » affirme Castel (Castel, 1996, 32). Il désigne par « désaffiliation » ces liens sociaux et familiaux cassés ; à la différence des pauvres, pour lui, les marginaux se mettent en mouvement, se nomadisent, se déplacent constamment, abandonnent tout domicile fixe.

Affirmer que l'exclusion n'est pas une affaire exclusivement économique est commun à ces trois chercheurs pour qui il s'agit de la lier à

l'ensemble de l'unité sociale, société, communauté, famille, entreprise. L'exclusion devient donc un sujet central dans la mesure où elle joue aussi sur l'identité et la dignité humaine.

Le fait de privilégier l'analyse du processus d'exclusion plutôt que de caractériser les personnes exclues apporte-t-il un éclairage à la recherche ? Sans doute l'insistance sur le processus met-il en lumière l'aspect non définitif ou impermanent du phénomène. Les exclus d'aujourd'hui peuvent être intégrés dans un futur plus ou moins proche. Et certains intégrés peuvent devenir des exclus si leurs conditions sociales et économiques se fragilisent ou se dégradent, comme nous l'a montré la crise des *subprimes* jetant à la rue des Américains aisés : dans ce cadre, l'exclusion est donc avant tout une expression du système défaillant. De fait, l'analyse de l'exclusion et de l'intégration depuis une perspective systémique du processus porte aussi sur les personnes : qui sont les exclus et qui sont les intégrés ? Quel est leur vécu, leur histoire ? C'est au niveau du processus d'exclusion que convergent l'ensemble des facteurs politiques, économiques, sociaux, culturels, historiques ; selon Bourdieu, les héritiers d'un capital culturel solide et d'un capital économique social et symbolique assurent davantage leur intégration dans le système social, et s'approprient le pouvoir (in Bonnewitz, 2004 :36). Il y a donc des groupes et des individus plus fragiles que d'autres, plus sensibles que d'autres pour être exclus : s'agit-il dans ce cas de discrimination ? Quelle est la place de ce critère dans le processus d'exclusion ? Une première réponse à ces questions peut se trouver dans l'étude de Norbert Elias à propos de l'exclusion. Son analyse sur Winston Parva (une banlieue en Angleterre) met en évidence les causes fondamentales de l'exclusion. En observant les interactions entre les groupes qui habitaient depuis longtemps dans le quartier, les installés, et le groupe des nouveaux arrivants, les intrus, Norbert Elias constata que l'exclusion reposait sur les rapports de force : « l'exclusion et la stigmatisation des intrus étaient ainsi des armes puissantes aux mains du groupe installé pour perpétuer son identité, affirmer sa supériorité et maintenir les autres à leur place » (Elias, 1965 :38). La force du groupe installé se perpétue grâce à la cohésion interne, tandis que les arrivants sont « paralysés » par l'intériorisation de qualificatifs stigmatisants. Pour Elias « l'étiquette de moindre valeur humaine attachée à un autre groupe est l'une des armes auxquelles recourent les groupes supérieurs afin d'asseoir leur supériorité » (Elias, 1965 :45)

Il est clair que nous avons besoin d'outils méthodologiques variés pour analyser les enjeux de l'exclusion et de l'intégration. Inscrire cette analyse dans un processus interrelationnel, soit dans le groupe ou dans l'ensemble

de la société ciblée, nous permettra de mettre en évidence la diversité des éléments qui jouent dans ce processus dialectique.

Dans le cadre de ce colloque, plusieurs cas à l'île Maurice, à l'île de La Réunion, en Colombie et ailleurs ont été traités. L'approche fut variée car des anthropologues, littéraires, historiens, linguistes, psychologues, géographes ont apporté leur pierre à l'édifice. Pour pouvoir comprendre leur marginalité dans la société, Jean Pierre Cambefort signale, selon une perspective psychosociologique, l'importance de la socio-histoire de jeunes adolescents de l'île de La Réunion en situation de délinquance, ainsi que de leurs familles.

La littéraire Kumari Issur emploie la notion d'« ethnoclasse », « catégorie où l'ethnicité et la classe sociale sont fusionnées pour attribuer une identité aux groupes ». Depuis l'analyse de plusieurs œuvres littéraires cette chercheuse montre les discriminations racialisées qui hante la société mauricienne mais aussi l'influence des aspects socioéconomiques qui opèrent dans l'exclusion de certains groupes.

Le docteur Gaüzère situe son analyse depuis une perspective comparative à l'échelle mondiale entre les pays développés et ceux qui sont en voie de développement. Il observe que le faible niveau du développement implique la gravité inversement proportionnelle des maladies associées à l'insuffisance des services d'assainissement. Ainsi, Gaüzère se pose la question suivante : « si la mortalité due à la grippe A (H1N1) est plus 10 fois supérieure au Mexique qu'aux Etats-Unis, au Japon ou en Europe, on peut se demander ce qu'elle sera dans les pays encore moins développés ? ». Ce faisant, il érige les niveaux de soins vigueur dans les pays développés en norme universelle ; en conséquence les soins non distribués ou dispensés projettent les populations concernées dans l'univers des exclus.

La chercheuse Christine Pic-Gillard prend comme sujet d'analyse la population noire à Cuba. Dans le parcours des trois guerres importantes pour la libération, « la couleur cubaine » expression du poète Nicolas Guillén exprime une idéologie intégrationniste où « il n'y a ni blancs ni noirs » mais tous confondus dans une identité : celle des Cubains. Souvenons-nous que cette idéologie basée sur le métissage a sévi dans d'autres pays d'Amérique Latine où la fusion des cultures efface toute différence.

La linguiste mexicaine Soledad Pérez analyse pour sa part l'inclusion des langues des peuples premiers dans le système institutionnel au Mexique. Bien que nous soyons conscients des apports sociolinguistiques que ces peuples ont fait à l'humanité toute entière, leurs langues et cultures ont beaucoup souffert « du poids de la langue dominante ». C'est au cours

des années 80s que la reconnaissance juridique a été mise en place dans plusieurs pays latino-américains et des programmes dits d'ethno-éducation ont vu le jour. Cependant, Soledad Pérez signale les limites et les difficultés méthodologiques de l'enseignement en seconde langue des langues indigènes. Le constat de l'exclusion nous renvoie à la notion de minorité qui s'oppose avec celle de majorité de la population.

LES MINORITÉS, ENJEUX DE RAPPORTS DE FORCE

Selon l'historien Jean-Pierre Tardieu, c'est au XX^{ème} siècle que le mot « minorité » désigne « un groupe racial, linguistique ou religieux inférieur numériquement par rapport à la population globale » (voir l'introduction de sa communication).

Un rapide coup d'œil laisserait croire que la majorité numérique est intégrée et que les exclus correspondent donc à des groupes ou individus en quantité limitée. Mais nous savons que dans certains cas la majorité peut être faite d'exclus. Cette idée a été affirmée par Ghislaine Bessière, membre de l'Association *Rasine Kaf* lors de son intervention dans la table ronde organisé dans le cadre de ce colloque en novembre 2009 ; pour elle les *Kafs* à La Réunion, descendants des esclaves noirs, sont une majorité minorisée dans la mesure où ils ne sont pas bénéficiaires des avantages du développement social, culturel et économique de la société.

A l'inverse, nous pouvons trouver des cas où une minorité numérique exerce un pouvoir social, politique ou économique ; c'est le cas des Franco-mauriciens (blancs d'origine français) à l'île Maurice qui représentent seulement 2% de la population mais possèdent des ressources économiques importantes. Dans ces deux cas on a un chassé-croisé de sens opposé : le dernier est un groupe dominant, exerçant le pouvoir, tandis que le premier s'en trouve complètement dépossédé. Ils correspondent donc au critère de « non-dominance ». C'est cet élément « qui se rapproche du concept de vulnérabilité et qui peut entraîner un certain rapprochement entre les minorités au sens propre du droit international et l'ensemble des groupes vulnérables dans une société » (Woehrling, 2002 :104). La « non-dominance » peut se trouver dans le domaine politique, culturel, social, économique. Selon ce critère, il serait tout à fait légitime de considérer les femmes dans certaines sociétés comme minorités vis à vis des hommes en exercice du pouvoir.

Une autre approche est de lier minorité et ethnie. Le parcours de la notion d'ethnie dans les débats anthropologiques montre que cette notion per-

met d'analyser les relations entre les différents groupes sociaux à l'intérieur d'une même société. D'après Southall, « le terme de groupe ethnique doit donc s'appliquer indifféremment à toutes les formes contemporaines de groupements minoritaires par rapport au cadre national, quelle que soit la partie du monde où elles émergent » (in Poutignat, 2005 : 89).

En France, la notion d'ethnie n'est pas admise aujourd'hui parce que la politique nationale vise l'assimilation des communautés différentes. Au contraire des Etats-Unis, la France essaie de cadrer une seule organisation sociale ainsi que des contenus culturels homogènes pour tous ses habitants y compris les migrants européens aussi bien que les habitants des anciennes colonies. Cette homogénéisation est faite sous l'égide de la formule emblématique de la République une et indivisible « liberté, égalité, fraternité », comme si la différence pouvait menacer l'égalité entre Français.

Dans les départements d'outre-mer en France (DOM), le phénomène d'ethnie est beaucoup plus clair. Dans l'île de La Réunion on connaît l'existence de plusieurs groupes : malgaches, malbars, chinois, zarabes, zoreys, cafres. La nation n'arrive donc pas à effacer cette catégorisation et en même temps, le jeu des origines éclatées renvoie chacun à une identité plus large, créole puis réunionnaise par exemple, voire européenne. Le métissage entre les différentes ethnies est devenu le creuset d'une nouvelle identité : celle de « Réunionnaise » qui englobe l'ensemble des groupes et s'apparente en surface à celle de la Nation française.

D'après Lucette Labache, évoquer la notion d'ethnie à propos de chaque groupe repérable à ses origines reste un tabou. Cependant cette notion est opératoire dans la genèse de la société Réunionnaise, car « chaque Réunionnais possède une fine connaissance de la phénoménologie des relations interethniques. Il connaît à quel groupe il appartient, et en fonction de ses orientations choisira de s'affilier à ce groupe ou de s'en démarquer ou même d'effectuer un « passing » vers une autre communauté... » (Labache, 2001 : 101). Ces différences ainsi que les possibilités de choisir son identité prennent place dans le champ relationnel dans un face à face avec l'autre repéré.

Au cours de ce colloque plusieurs chercheurs ont mis en évidence l'exclusion de certaines minorités depuis la « non-dominance ». Jean-Pierre Tardieu et Lydie Grondin illustrent le cas des Afro-descendants en Colombie ; le premier analyse le sujet depuis une perspective historique et relève que malgré les avancées juridiques colombiennes, ces populations souffrent encore des ravages des discriminations racialisées. La deuxième analyse

les romans des frères Olivella en Colombie qui montrent la problématique de la discrimination dans ce pays.

Les Wayuu en Colombie sont un autre exemple de minorité, dont les interactions avec la société nationale ont été analysées par l'anthropologue Karen Hutin. A partir des exemples, cette chercheuse signale que l'intégration se convertit en exclusion pour de nombreux Wayuu.

Les ambivalences des Chinois aux Philippines espagnoles de 1565 à 1898 ont été présentées par la chercheuse A. Tranvaux qui a dévoilé le rapport de force entre cette minorité étrangère et le gouvernement : les immigrés Chinois constituaient un besoin économique pour l'archipel et en même temps représentaient une menace pour lui.

Une minorité de l'île de La Réunion, les Malgaches, a été traitée par Volonona Picard qui met en avance le repli communautaire : « la barrière de la langue, l'ignorance totale des droits des immigrés, la multiplicité des démarches administratives, la crainte du « *moucatage* » ou « raillerie » en créole, l'expérience de certaines pratiques xénophobes, attisées par une situation de crise économique, favorisent des comportements de repli qui vont de l'isolement total (c'est notamment le cas de femmes battues ou délaissées) au repli communautaire dans l'entre-soi de son groupe ethnique d'origine (*merina, sakalava, antandroy...*) ».

La notion de minorité peut être reliée aussi à celle autre de « diaspora ». C'est ce terme qui retient l'attention des chercheurs Thierry Nicolas et Philippe Bessière qui l'analysent à La Réunion. Tandis que Nicolas applique cette notion pour expliquer la relation des groupes installés dans l'île avec les pays d'origine comme l'Inde ou la Chine, Bessière remarque la fracture du temps social produite par le déni du passé. Passé qui fait référence à « la majorité de la population de l'île qui est liée à la diaspora noire ». Ainsi, Bessière affirme : « Tant que nous n'aurons pas entrepris un véritable travail de mémoire ainsi qu'une élaboration collective de l'Histoire nous ne pourrons pas retrouver à La Réunion une véritable maîtrise du temps ». A ce stade, reste une question centrale : dans quelle mesure la perspective de l'interculturalité peut-elle bouleverser l'absence de maîtrise du temps et favoriser les enjeux de l'intégration des minorités ?

L'INTERCULTURALITÉ, FAVORISE-T-ELLE L'INTÉGRATION ?

L'interculturalité concerne les interactions des cultures différentes dans un même cadre territorial et temporel, l'accent étant mis sur les processus plutôt que sur l'état. Cette notion fait appel aux rapports réciproques ce qui

la distingue du multiculturalisme qui renvoie à l'idée de la juxtaposition de groupes culturels différents. D'après Clanet (1993), le terme d'interculturalité introduit la réciprocité dans les échanges entre les cultures. Cette notion essaie de mettre sur un pied d'égalité la valeur des cultures : bien qu'il y ait des différences, elles sont égales en termes d'échanges : chacune donne aux autres et reçoit en contrepartie.

Le terme est utilisé autant dans les îles de l'Océan Indien qu'en Amérique Latine. Françoise Vergés et Carpanin Marimoutou (2005) dans leur ouvrage *Amarres, créolisations india-océanes* insistent sur la créolisation créative et précisent qu'on ne peut vivre l'interculturalité sous la forme du rapport moi / l'autre mais sous celle d'une dynamique créative qui surmonte l'aliénation. Issa Asgarally préconise l'interculturalité comme un « art de vivre ensemble ». Dans son livre *L'interculturel ou la guerre*, il définit l'enjeu de l'interculturel comme un développement de l'esprit de coopération et d'échange humaniste. Il doit devenir « une priorité dans les relations entre Etats », car il s'agit de « voir l'identité humaine et la culture en train de se construire cumulativement comme un mélange complexe d'échanges entre des cultures variées » (Asgarally, 2005). Pour Martin Hopenhayn en Amérique Latine ces échanges interculturels se sont déroulés dans les domaines de la sexualité, de la gastronomie, de l'art et du langage (Hopenhayn, 2009). Ce qui implique que l'interculturalité opère de manière restreinte dans d'autres domaines comme l'économie ou la politique.

Dans ce sens là nous nous demandons quelles sont les conditions pour rendre opérationnelle cette notion dans l'ensemble de la société ? Par ailleurs, nous ne pouvons pas oublier que de nombreux échanges qui se produisent au cours des interactions sont intégrés à l'intérieur de chaque culture et nous renvoient au phénomène de l'acculturation : supposer que l'interculturalité peut faciliter l'intégration impliquerait en même temps une acculturation. Les analyses de l'ethnologue Michel Perrin axés sur les peuples dits « indiens », Wayuu et Kuna en Amérique Latine relèvent de ce questionnement.

D'autres communications centrent leur analyse sur un domaine particulier et montrent que là où nous pouvons observer une interculturalité, ce qui se tisse c'est une stratégie qui se met en place au service d'un intérêt particulier. Claude Calvini étudie cet aspect en se penchant sur la pratique du sport à l'île Maurice.

La chercheuse Sophie Jorrand déploie ses analyses dans le champs des relations de genre : « The Monarch, her Husband » (Daniel Defoe, *Roxana*, Penguin, 1982, 189) : c'est en ces termes que l'héroïne de ce

roman de Defoe dénonce la société patriarcale de son temps et l'infériorité de la femme mariée, entre minorat perpétuel, inexistence légale et double standard. Prouvant par son discours même qu'une femme est un être doué de raison, elle argumente et combat l'idéologie dominante. Une autre conception du mariage, contrastante, est proposée, fondée sur une affection et une estime mutuelles. Celle-ci a la faveur de Defoe, qui, ennemi du pouvoir absolu des rois, ne l'approuve pas non plus en la personne d'un mari. Ces deux visions s'opposent alors, en écho aux ouvrages de réforme sociale de Defoe, et offrent, au sein d'un même pays, deux tendances culturelles et comportementales différentes ; c'est en ce sens qu'il conviendra de comprendre l'interculturalité à l'œuvre dans cet ouvrage.

La diversité de méthodologies employées par des chercheurs contribuent à l'éclairage des enjeux de ces trois notions proposées. L'enquête menée par Julie Peghini auprès de deux personnes de groupes culturels différents à l'île Maurice, un Franco-Mauricien et un Indo-Mauricien, montre deux visions de la Nation.

L'anthropologue Bernard Champion pour sa part analyse la recherche identitaire des Malgaches à l'île Réunion à partir de l'ouvrage de Nathan Wachtel, *la foi du souvenir* : c'est par le souvenir, par le « vouloir être un Malgache » que les Malgaches de La Réunion confèrent leur authenticité aux rituels et croyances qu'ils mettent en place dans l'île.

Anny Garcia prend comme objet d'étude l'observation d'un voyageur espagnol du début du XIX siècle sur les Berbères, communauté considérée comme minorité sans pouvoir politique. Le regard de ce voyageur se focalise sur la langue berbère, anticipant sur l'importance qu'elle prend aujourd'hui dans les identités du Maroc, nous renvoyant aux enjeux d'intégration et d'exclusion linguistique.

La richesse de ce colloque a été créée par la pluralité des points de vue, des domaines traités, des méthodologies adoptées et des aires géographiques et culturelles analysées. Forts de cette abondance, nous avons réalisé deux volets : en mai 2009 premier volet destiné aux îles de La Réunion et Maurice. Puis en novembre 2009 nous avons traité le monde hispanophone en particulier l'aire géographique des Amériques. En plus de la participation des chercheurs, les organisateurs (le laboratoire ORACLE de l'Université de La Réunion et l'Association Miguel Agustin) ont confié aux associations un rôle en organisant des tables rondes pour libérer la parole des protagonistes, écouter des témoignages et des témoins de ce que signifie vivre dans une situation d'exclusion. Pour en rendre compte, Olivier Hutin a fait la synthèse du déroulement de ces discussions.

Le lien entre ce foisonnement de réalités décrites et analysées s'est réalisé à partir de ce que chacun a perçu, ressenti, théorisé, expliqué de l'exclusion ou de l'intégration. Et ce ne sont pas de vains mots, car les larmes ont coulé, et la colère s'est exprimée, démontrant par l'absurde que le colloque n'était pas le lieu de cette harmonie visée par les mots. Faire cet exercice d'ouverture « à la lumière » de l'interculturalité n'a pas abouti à forger la clé pour sortir de l'exclusion car celle-là s'est trouvée employée par la plupart des intervenants plus comme stratégie dans les rapports de force que comme véritable énergie au service d'échanges réciproques... Gageons qu'au moins nous aurons montré du doigt les divers facteurs qui font de l'exclusion un phénomène interminable aux multiples visages.

Karen HUTIN⁴

Bibliographie

- Asgarally, Issa.** *L'interculturel ou la guerre*. Presses du M.S.M., Ile Maurice, 2005.
- Bonnewitz, Patrice.** *Classes sociales et inégalités. Stratification et mobilité*, Bréal, 2004.
- Clanet, Claude.** *L'interculturel: introduction aux approches interculturelles en éducation et en sciences humaines*, Toulouse, Press Universitaires du Mirail, 1993.
- Castel, Robert.** « Les marginaux dans l'histoire » in *L'Exclusion l'état des savoirs* sous la direction de Serge Paugam, Éditions La Découverte, Paris, 1996, p 32-41
- Elias, Norbert.** *Logiques de l'exclusion*, Agora, 1965.
- Hopenhayn, Martin.** *La Educacion intercultural, entre la igualdad y la diferencia*, Comision Economica para América Latina y el Caribe (CEPAL), Pensamiento Iberoamericano, N° 4, 2009, p 50-71
- Labache, Lucette.** « Le tabou de l'ethnicité à La Réunion » in *Diversité Culturelle et Identité Réunionnaise*, Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise et Région Réunion, 2001.
- Paugam, Serge.** *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, 1991
- PNUD.** *Hacia un Valle del Cauca Incluyente y Pacifico*, Informe Regional de Desarrollo Humano, Cali, Colombia, 2008.
- Poutignat Philippe et Streiff-Fenart Jocelyne.** *Théories de l'ethnicité*, PUF, Paris, 2005.
- Journal Le Quotidien.** Île de La Réunion. Mars 2008.
- Schnapper, Dominique.** « Intégration et exclusion dans les sociétés modernes », in *L'Exclusion l'état des savoirs* sous la direction de Serge Paugam, Éditions La Découverte, Paris, 1996, p 23-31
- Vergés Françoise et Marimoutou Carpanin.** *Amarres, Créolisations India-Océanes*, L'Har-mattan, 2005.

⁴ EHESS.

Woehrling, José, Rapport général présenté aux journées de l'Association Henri Capitan à Mexico et Oaxaca du 18 au 25 mai 2002. Trouvé en internet. Consulté le 10 mai 2012.
http://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/documents/RDUS/volume_34/34-12-woehrling.pdf
